Témoignage : entre la peur et la liberté

Autor(en): **Ghelfi, Jean-Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 461

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027224

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DP fait ses comptes 1977

La situation de "Domaine Public" telle qu'elle apparaît dans les livres de comptes (l'assemblée générale et statuaire des actionnaires a eu lieu samedi 24 juin dernier) nous encourage — si besoin était! — à poursuivre les efforts de développement de la formule actuelle du journal: la fidélité remarquable des abonnés nous est, dans cette entreprise, le meilleur des viatiques. Depuis quelques numéros donc, vous l'aurez noté, nous expérimentons l'offset et la photocomposition. Mais ce n'est qu'un début; pas de promesses, des faits; le combat continue. Une affaire à suivre, selon l'expression consacrée. Vous la suivrez avec nous.

COMPTE D'EXPLOITATION

charges		*Produits*	
Imprimerie	74 179.80	Abonnements	123 036.55
Frais d'expédition	5 399.70	Vente au numéro	1 700.50
Salaires, charges sociales	43 309.–		
Loyer, électricité, tél.	4 597.80		
Frais généraux	2 905.90		
Impôts	227.70	Perte 1977	5 882.85
	130 619.90		*130 619.90*

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Déficit exercice	5 882.85	
Ab. payés en 76 pour 77		30 000.–
Ab. payés en 77 pour 78	28 000.–	
Perte reportée		3 882.85
	33 882.85	*33 882.85*

BILAN AU 31.12.1977

Actifs:		
Comptes chèques postaux	71 649.83	
Actifs transitoires	314.50	
Pertes et profits	23 587.–	
Passifs:		
Créanciers		1 623.18
Ab. payés d'avance		28 000.–
Passifs transitoires		15 928.15
Capital		50 000.–
	95 551.33	*95 551.33*

TÉMOIGNAGE

Entre la peur et la liberté

Passer en tribunal de police parce qu'on a reconnu avoir consommé une petite quantité de chanvre, et être condamné à une peine d'amende , est certainement devenu chose presque quotidienne. Lorsqu'on est un tant soit peu connu, le fait prend une "autre" dimension. Les personnes qui savaient quel allait être mon "sort" ont eu cette réaction: que c'est bête, que les journaux en parleraient, que les gens jaseraient, etc. Leur attitude est normale puisque le chanvre est considéré comme une drogue. Et que la drogue... Mais cette attitude normale est motivée au fond par la peur. Cette peur dont parlait François Masnata lors de cette récente émission de télévision sur la liberté d'expression en Suisse, qui empêche les gens de s'exprimer parce qu'ils craignent des sanctions, généralement professionnelles. Une personne qui a peur n'est pas une personne tout à fait libre. Alors on peut prendre le risque d'essayer d'être libre...
La qualification de "drogué", qu'on applique indifféremment au consommateur occasionnel de chanvre comme au consommateur de stupéfiants (cocaïne, morphine, opium), passe certainement mal la rampe de l'opinion publique, qui assimile drogué et malade. Les médias y sont d'ailleurs pour beaucoup qui par leur attrait du sensationnel et du dramatique font croire que la drogue est l'antichambre de l'enfer. Et la loi est là pour réprimer aussi bien l'amateur de cannabis que le toxicomane.

La criminalisation des consommateurs de chanvre n'est pas dépourvue d'hypocrisie tant sur le plan des faits que sur celui de sa réalité sociale.
"Le chanvre et sa résine sont sans doute parmi les drogues les moins dangereuses". Cette appréciation catégorique n'émane pas d'un quelconque toxicomane, mais du Conseil fédéral, dans son message du 9 mai 1973, à l'appui d'une révision partielle de la Loi fédérale sur les stupéfiants. La nocivité de la consommation occasionnelle du chanvre ou de sa résine (entendez de marijuana ou de hachisch) n'est pas plus importante que la consommation d'alcool, de tabac ou de beaucoup de médicaments. Mais les médecins prescrivent ces derniers, ils sont donc autorisés. Quant à l'alcool et au tabac, même s'il y a eu des tentatives passées de les interdire, ils ont maintenant acquis droit de cité. Mais il faut préciser: il n'est plus guère discuté que, sur la longue période, la consommation d'alcool et de tabac est nocive pour la santé. En revanche, cette certitude n'existe pas pour le chanvre et sa résine. Le Conseil fédéral l'admet d'ailleurs dans son message déjà cité. Au surplus, contrairement à l'opinion si souvent répandue, le gouvernement reconnaît aussi que "la tendance à augmenter la dose est faible". A l'appui de ces opinions, on pourrait faire de très nombreuses citations.

Sur le plan de l'importance sociale du phénomène, il faut aussi donner des éléments d'appréciation. Il y a quelque temps paraissait dans la presse une information qui faisait état de la plus grande prise "historique": 500 tonnes de chanvre de Colombie. Et la presse d'ajouter qu'on estimait que cette prise représentait environ 10 pour cent de la consommation annuelle des États-Unis. En tout, 5000 tonnes. C'est une bonne quantité! Ca fait même cinq millions de kilos, donc cinq milliards de grammes!

Certes, la discrétion habituelle de nos statistiques ne permet pas d'articuler de chiffres pour la Suisse. D'autant moins que les consommateurs occasionnels n'en parlent pas volontiers, et préfèrent le silence qui protège la réputation et évite les ennuis. C'est dire que la pénalisation de la consommation de chanvre et de sa résine fonctionne bien. Bien ? Oui, si l'on entend par là le mur de silence et de discrétion qu'on rencontre. Mais c'est là pure hypocrisie. Seule la peur retient les gens de dire qu'ils ont été ou qu'ils sont des consommateurs plus ou moins occasionnels de chanvre.

Or, pour ne parler que de la Suisse romande, ces gens — adolescents, jeunes adultes, adultes — doivent bien être quelques dizaines de milliers (davantage ?) à vivre silencieusement dans l'illégalité. Tout cela n'est évidemment pas très satisfaisant. Ça devient même intolérable lorsque cette situation conduit des parents à considérer qu'il pourrait être préférable de fournir eux-mêmes du chanvre à leurs enfants plutôt que de les laisser s'en procurer et courir ainsi le risque d'avoir des ennuis avec l'école, la police et surtout les trafiquants.
En matière d'avortement, la pratique administrative et judiciaire, sinon la loi, a bien dû finalement s'accorder avec l'évolution des moeurs. Assurément, notre société refuse encore une semblable adaptation en matière de consommation de chanvre et de sa résine. Surtout parce que la peur contraint au silence.

J.—P. Ghelfi

COURRIER

Un gymnaste, une gymnaste

La 69e Fête fédérale de gymnastique a vécu et bien vécu !
Le coeur des Genevois a battu un peu plus "suisse" que d'habitude ; ils n'étaient plus du bout du lac, un peu en marge : avec surprise au début, avec bonhomie ensuite, ils ont accepté ce bain bien helvétique.
On n'était guère habitué à écouter, dans la cité de Calvin des groupes de jeunes femmes et de jeunes hommes chanter dans les rues et dans les trains.
En somme, on s'est très vite accoutumé à entendre retentir les dialectes suisses allemands aux quatre coins de la ville.
Les Eaux-Viviens eurent même la chance d'ouïr des aubades de cor des Alpes.
Tout commença par les exploits féminins.
Les éloges des journaux furent dithyrambiques : athlétique souplesse, charme, harmonie des formes, déferlement de beauté, etc., etc.
Après quoi certains, et surtout certaines, furent étonnés d'apprendre que la Fête fédérale de gymnastique ne commençait que la semaine suivante.
Il ne s'agissait que d'un "gracieux prélude ou d'un délicieux hors d'oeuvre". Une mise en appétit, quoi !

E.Arm.

Manpower et l'humour

L'article intitulé "Publicité : qui viole qui ?" (DP 457) met en cause notre société. Nous sommes persuadés que le souci que vous avez de la vérité vous conduira à respecter notre droit de réponse.
Dans cette affaire, Manpower ne s'est pas portée partie civile, partant, ne réclame aucun dommages et intérêts. (Le qualificatif "considérables" perd ipso facto toute substance).
Sens de l'humour ! Est-ce l'avoir que d'attenter si lourdement, si grossièrement à la personnalité et à l'honneur des travailleurs qui recourent au travail temporaire ? Est-ce en manquer que de ne pas applaudir au "viol des foules" commis par les deux auteurs de ce maculage d'affiches ? Venant d'intellectuels — ou dits tels — le niveau de cette opération de maculage se rattache plus à l'oligophrénie qu'à l'humour, si infantile soit-il.
En ce qui concerne l'opinion que vous avez de notre activité sur le marché du travail, nous vous proposons tout simplement de venir constater de visu, à nos bureaux, que "l'exploitation du marché du travail" que vous énoncez en forme d'accusation ne correspond en aucune manière à la réalité des faits et des chiffres. Le soussigné se tient à votre disposition pour vous ouvrir nos dossiers et vous informer en cette matière.

Manpower

Réd. Dont acte, avec remerciements pour la précision apportée. Pour le reste, il y a humour et humour, viol des foules et viol des foules.

BATATELLES

La Suisse a-t-elle réalisé quasiment la croissance zéro ? L'hebdomadaire économique allemand "Wirtschaftswoche" publie un tableau de la croissance économique dans les pays de l'"Ouest", lire "à économie de marché", en indiquant la croissance moyenne annuelle du produit social réel de 1970 à 1977. Le Japon est en tête, avec une croissance de 5,6 pour cent et la Suisse en queue avec une croissance de 0,8 pour cent. Entre ces pôles, dix pays qui sont dans l'ordre l'Autriche, la France, les Pays-Bas, la Belgique, les Etats-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Danemark, le Royaume-Uni et la Suède.
La croissance est en général plus forte dans les pays de l'Est. Elle varie entre 10,7 pour cent en Roumanie et 5 pour cent en Tchécoslovaquie, les pays intermédiaires étant la Pologne, la Bulgarie, la Hongrie, l'URSS et la RDA.

* * *

Mme Greti Ritschard, femme du président de la Confédération, "révèle" dans un entretien avec des rédactrices du journal des femmes socialistes "s'rote Heftli" (le petit cahier rouge) que ses obligations se sont accrues depuis que son mari gouverne à Berne ; et pas seulement au chapître des charges de représentation, mais aussi à celui des devoirs ménagers : "Je ne peux pas laisser sortir mon mari avec des pantalons non repassés... je tiens mon ménage seule à Berne, sans side de ménage" (Ich kann ja meinen Mann nicht in ungebügelten Hosen aus dem Haus gehen lassen... Ich führe meinen Haushalt in Bern selbest, ohne Haushalthilfe.

* * *

Connaissez-vous l'existence de l'association suisse des mères qui allaitent ? Elles font partie de la Leche Liga Schweiz, une organisation internationale partie des Etats-Unis. Des groupes indépendants de LLL existent aussi, notamment à Genève.